

Conseil - La VAE c'est pour vous !

Le [conseil](#) en VAE est un **service gratuit accessible à tous** délivré par les [conseillers en évolution professionnelle \(CEP\)](#).

Le conseil consiste en un entretien au cours duquel vous repérez les conditions de réalisation concrète de la démarche et pouvez prendre la décision de vous engager dans un parcours de VAE en connaissance de cause.

Objectifs

Au cours de cette étape vous:

- Analysez la **pertinence** de votre projet VAE
- Précisez le **choix de certification** correspondant à votre profil
- Identifiez les **certificateurs** et **organismes accompagnateurs**
- Identifiez les différentes **possibilités de financement** correspondant à votre statut

Pourquoi demander un conseil en VAE ?

"Je travaille depuis 10 ans dans une plateforme logistique. Je n'ai aucun diplôme et je souhaiterais en obtenir un. On m'a parlé de la validation des acquis de l'expérience mais je ne sais pas quel diplôme pourrait correspondre."

"Je travaille depuis 7 ans chez un traiteur comme cuisinière. Je n'ai pas de diplôme et tous les autres salariés qui viennent d'être recrutés en ont. Je crains pour mon avenir dans cette structure. Que dois-je faire ?"

"J'ai un BTS de management et depuis quelques années j'occupe des fonctions d'encadrement d'équipe qui correspondent à un niveau supérieur. Comment faire valoir cette expérience ?"

Trouvez un conseiller

Pour bénéficier d'un conseil en VAE, trouvez votre conseiller en évolution professionnelle (CEP) dans l'[annuaire Orientation](#) :

- Vous avez moins de 26 ans : Mission locale
- Vous êtes demandeur d'emploi : Pôle emploi
- Vous êtes cadre : APEC
- Vous êtes salarié du privé ou indépendant : Groupement CIBC Auvergne-Rhône-Alpes
- Vous êtes actif en situation de handicap : Cap Emploi

Préparez-vous ...

Avant de rencontrer votre conseiller, quelques ressources peuvent vous aider dans votre projet. **Il n'est pas obligatoire de les travailler en amont** du conseil en VAE.

Vous pouvez consulter **quelques procédures VAE mises en place par les principaux valideurs**, en charge d'organiser et de gérer la procédure de validation :

- [Evolution de la VAE pour les titres professionnels du Ministère chargé de l'emploi](#)
- [Evolution de la VAE pour les diplômes de l'Education Nationale](#)
- [Evolution de la VAE pour les diplômes des Universités](#)
- [Evolution de la VAE pour les diplômes du Ministère chargé de la santé et des affaires sociales](#)

Vous pouvez également découvrir **les certifications professionnelles accessibles** par la VAE :

- Outil régional de recherche de certifications :
<http://www.via-competences.fr/offre-formation/certifra/>
- Outil national, RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) :
<http://www.rncp.cncp.gouv.fr/>

Si vous visez un **diplôme de l'Education nationale**, comparez vos activités exercées avec celles du **référentiel d'activités** du diplôme choisi : <https://www.francevae.fr/quel-diplome-choisir>
